

## TITRE II – EPREUVES SUR ROUTE

### Changements au règlement applicables au **01.08.2024**

#### Chapitre XII FAITS DE COURSE ET INFRACTIONS SPECIFIQUES AUX ORGANISATEURS

##### § 1 Faits de course dans le cadre des épreuves sur route

###### Dispositions générales

**2.12.001** Les infractions relatives aux faits de course des coureurs, équipes et autres licenciés constatés lors des épreuves sur route sont sanctionnées **par les commissaires** selon le barème des faits de course **défini** à l'article 2.12.007, conformément à l'article 12.4.001.

Les sanctions prononcées par les commissaires sont consignées dans le communiqué du collège des commissaires et transmises à l'UCI.

**Certaines infractions au tableau des faits de course peuvent être sanctionnées par la commission disciplinaire conformément à l'article 12.5.004.**

*(texte modifié au 01.08.2024)*

**2.12.002** Les dispositions du Titre 1 et Titre 12 du Règlement UCI, s'appliquent aux infractions commises dans le cadre d'épreuves sur route.

**En cas de conflit entre les règlements, le Titre 2 prévaut.**

###### Avertissements

**2.12.003** Tout commissaire peut individuellement prononcer un avertissement lorsqu'il constate **une irrégularité** ~~une infraction au tableau des faits de course pendant une épreuve~~. Les avertissements seront **soit** signalés **directement** ~~au licencié, verbalement, ou~~ **gestuellement, au moment de l'infraction ou** via Radio-Tour, **ou par tout autre moyen au moment où le commissaire en prend connaissance, soit au moyen du communiqué.**

**Lorsqu'un avertissement est notifié pendant l'épreuve, Le collège des commissaires ou un commissaire individuellement peut à tout moment décider d'imposer une sanction tel que prévue à l'article 2.12.007 et, lors de la publication du communiqué, décider de maintenir l'avertissement et le confirmer dans le communiqué ou retirer l'avertissement. pourra décider d'imposer une sanction si l'irrégularité ayant fait l'objet d'un avertissement en course se révèle être une infraction relative à un fait de course.**

~~Les avertissements sont consignés dans le communiqué du collège des commissaires et transmis à l'UCI.~~

*(texte modifié au 01.08.2024)*

###### **2.12.003 bis Cartons jaunes**

**Des cartons jaunes sont délivrés par les commissaires dans les cas prévus à l'article 2.12.007 et dès lors que le comportement en question est susceptible d'entraîner un risque pour la sécurité. Les commissaires évaluent le comportement du licencié en**

question pour déterminer s'il est susceptible d'entraîner un risque pour la sécurité et, dans l'affirmative, délivrent un carton jaune. Lorsque le comportement justifie l'application des autres sanctions prévues dans le tableau des faits de course, le carton jaune est délivré en plus des autres sanctions. Lorsque le comportement ne justifie pas l'application des autres sanctions prévues dans le tableau des faits de course, le carton jaune est délivré isolément.

Les cartons jaunes sont uniquement émis à l'encontre d'individus. Lorsqu'une sanction est imposée en vertu de l'article 2.12.007 et que la personne responsable de l'infraction ne peut être identifiée, un carton jaune ne fait pas partie des sanctions pouvant être imposées.

Les cartons jaunes sont mentionnés dans le communiqué du collège des commissaires.

Entre le 1<sup>er</sup> août 2024 et le 31 décembre 2024, des cartons jaunes peuvent être délivrés dans le cadre des épreuves suivantes : UCI WorldTour et UCI Women's WorldTour. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, des cartons jaunes pourront être délivrés dans le cadre des épreuves suivantes : UCI WorldTour, UCI Women's WorldTour, UCI ProSeries (ME et WE), Jeux Olympiques, Championnats du Monde UCI (Elite et U23) et Championnats Continentaux (Elite et U23).

*(article introduit au 01.08.2024)*

#### **Pénalités et sanctions prononcées par le collège des commissaires**

**2.12.004** ~~Sans préjudice des sanctions prévues au barème ci-après, le~~ Tout licencié impliqué dans responsable d'un fait de course grave qui n'est pas spécifiquement sanctionné dans le tableau de l'article 2.12.007 et qui porte atteinte à l'équité sportive, à l'intégrité de la compétition, à la sécurité des autres coureurs ou des spectateurs ou à l'image du cyclisme et/ou de l'UCI peut être se voir infliger les sanctions suivantes immédiatement mis hors compétition par un commissaire.:

- relégation ;
- disqualification ; ou
- pénalité en temps correspondant à l'avantage obtenu.

Dans le cas d'un comportement de nature à constituer une infraction du ressort de la commission disciplinaire au sens des articles 12.4.002 et suivants, le licencié pourra être renvoyé devant la commission disciplinaire.

*(texte modifié 01.08.2024)*

**2.12.005** Sans préjudice de la compétence de la commission disciplinaire d'imposer des sanctions pour le même état de fait, en vertu de l'article 12.5.004 le cas échéant et/ou pour en cas d'infraction les infractions aux articles 12.4.002 et suivants, les faits de course consignés dans le barème ci-après de l'article 2.12.007 sont sanctionnés par les commissaires.

*(texte modifié au 01.08.2024)*

**2.12.006** Le barème ci-après de l'article 2.12.007 s'applique à toutes les épreuves sur route. Toutefois, pour les épreuves des calendriers nationaux, les fédérations nationales respectives peuvent fixer les amendes à un montant inférieur à celui prévu dans la colonne 3 du barème, incluant les « autres épreuves ».

*(texte modifié au 01.08.2024)*

## 2.12.007 Barème des faits de course relatifs aux épreuves sur route

	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3
	<p><b>Jeux et Championnats</b> Jeux Olympiques Championnat du Monde Elite UCI</p> <p><b>Epreuves Homme Elite</b> UCI WorldTour</p>	<p><b>Jeux et Championnats</b> Championnats du monde Moins de 23 ans et Juniors UCI Championnats Continentaux Jeux Continentaux Championnat National Elite ME - WE</p> <p><b>Epreuves Homme Elite</b> UCI ProSeries Classe 1</p> <p><b>Epreuves Femme Elite</b> UCI Women's WorldTour UCI ProSeries</p> <p><b>Paracyclisme</b> Jeux Paralympiques Championnats du Monde UCI Coupes du Monde UCI</p>	<p><b>Epreuves Homme Elite</b> Class 2</p> <p><b>Epreuves Femme Elite</b> Classe 1 et Classe 2</p> <p><b>Epreuves Moins de 23 ans</b> Coupes des Nations UCI Autres épreuves</p> <p><b>Autres épreuves</b> Coupes des Nations Juniors UCI Epreuves Juniors Epreuves Nationales Autres épreuves</p> <p><b>Paracyclisme</b> Autres épreuves</p>
<b>1. Opérations de départ et d'arrivée et opérations protocolaires</b>			
1.1	<p>Départ sans contrôle de signature, non-respect de l'ordre ou de l'horaire de la signature de la feuille de départ ou de la présentation des équipes</p> <p>Coureur : Amende de 500 CHF et 15 points aux classements UCI par coureur concerné</p> <p>Directeur sportif : Amende de 500 CHF (peu importe le nombre de coureurs concernés)</p>	<p>Coureur : Amende de 200 CHF et 5 points aux classements UCI par coureur concerné</p> <p>Directeur sportif : Amende de 200 CHF (peu importe le nombre de coureurs concernés)</p>	<p>Coureur : Amende de 50 CHF et 2 points aux classements UCI par coureur concerné</p> <p>Directeur Sportif : Amende de 50 CHF (peu importe le nombre de coureurs concernés)</p>
En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage, lors d'infractions répétées ou en cas de circonstances aggravantes prononcer la mise hors compétition ou la disqualification d'un coureur.			

1.2	Absence au départ d'un coureur après confirmation des coureurs et sans justification valable.	<u>Coureur</u> : Amende de 500 à 1000 CHF	<u>Coureur</u> : Amende de 100 à 500 CHF	<u>Coureur</u> : Amende de 50 à 200 CHF
1.3	Non-participation aux cérémonies protocolaires (y-compris conférence de presse, etc.) ou hors du délai de 10 minutes après l'heure d'arrivée du coureur	<u>Coureur</u> : Amende de 1000 CHF et suppression des prix et des points aux classements UCI obtenus lors de l'épreuve ou de l'étape  <u>Directeur sportif titulaire</u> : Amende de 1000 CHF (peu importe le nombre de coureurs concernés)	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF et suppression des prix et des points aux classements UCI obtenus lors de l'épreuve ou de l'étape  <u>Directeur sportif titulaire</u> : Amende de 500 CHF (peu importe le nombre de coureurs concernés)	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF et suppression des prix et des points aux classements UCI obtenus lors de l'épreuve ou de l'étape  <u>Directeur sportif titulaire</u> : Amende de 200 CHF (peu importe le nombre de coureurs concernés)
1.4	Tenue vestimentaire non réglementaire lors des obligations protocolaires	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF et 15 points aux classements UCI par coureur concerné  <u>Directeur sportif titulaire</u> : Amende de 500 CHF (peu importe le nombre de coureurs concernés)	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF et 5 points aux classements UCI par coureur concerné  <u>Directeur sportif titulaire</u> : Amende de 200 CHF (peu importe le nombre de coureurs concernés)	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF et 2 points aux classements UCI par coureur concerné  <u>Directeur sportif titulaire</u> : Amende de 100 CHF (peu importe le nombre de coureurs concernés)
1.5	Franchissement de la ligne d'arrivée d'un coureur ayant abandonné ou ayant été mis hors compétition toujours porteur du dossard ou de la plaque de cadre	<u>Coureur</u> : Amende de 500 à 1000 CHF	<u>Coureur</u> : Amende de 100 à 500 CHF	<u>Coureur</u> : Amende de 50 à 200 CHF
1.6	Repassage de la ligne d'arrivée dans le sens de la course toujours porteur du dossard ou de la plaque de cadre	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF	<u>Coureur</u> : Amende de 50 CHF

<b>2. Matériel et innovations</b>				
2.1	Présentation au départ d'une épreuve ou d'une étape avec une bicyclette non conforme au règlement	<u>Coureur</u> : départ refusé	<u>Coureur</u> : départ refusé	<u>Coureur</u> : départ refusé
2.2	Utilisation d'une bicyclette non conforme au règlement	<u>Coureur</u> : Mise hors compétition ou disqualification  <u>Equipe</u> : Amende de 1000 CHF	<u>Coureur</u> : Mise hors compétition ou disqualification  <u>Equipe</u> : Amende de 500 CHF	<u>Coureur</u> : Mise hors compétition ou disqualification  <u>Equipe</u> : Amende de 200 CHF
2.3	Utilisation ou présence d'une bicyclette non conforme à l'article 1.3.010 (cf. art. 12.4.003)	<u>Coureur</u> : Mise hors compétition ou disqualification  <u>Equipe</u> : Mise hors compétition ou disqualification	<u>Coureur</u> : Mise hors compétition ou disqualification  <u>Equipe</u> : Mise hors compétition ou disqualification	<u>Coureur</u> : Mise hors compétition ou disqualification  <u>Equipe</u> : Mise hors compétition ou disqualification
2.4	Utilisation par un coureur d'un moyen de communication à distance non autorisé	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification  <u>Directeur sportif</u> : exclusion  <u>Véhicules de l'équipe</u> : exclusion	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification  <u>Directeur sportif</u> : exclusion  <u>Véhicules de l'équipe</u> : exclusion	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification  <u>Directeur sportif</u> : exclusion  <u>Véhicules de l'équipe</u> : exclusion
2.5	Utilisation d'une nouveauté technique, d'un matériel ou équipement vestimentaire innovant non encore accepté par l'UCI en cours d'épreuve	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification

2.6	Soustraction, refus ou obstruction à un contrôle de matériel	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification  <u>Autre membre d'une équipe</u> : Exclusion	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification  <u>Autre membre d'une équipe</u> : Exclusion	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification  <u>Autre membre d'une équipe</u> : Exclusion
2.7	Utilisation d'un dispositif de technologie embarquée interdit	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification  <u>Autre membre d'une équipe</u> : Exclusion	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification  <u>Autre membre d'une équipe</u> : Exclusion	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification  <u>Autre membre d'une équipe</u> : Exclusion
<b>3. Equipement vestimentaire et identification des coureurs</b>				
3.1	Non-port d'un maillot ou d'une combinaison de leader ou signe distinctif	<u>Coureur</u> : Amende de 1000 CHF et départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF et départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF et départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification
3.2	Utilisation d'un équipement vestimentaire non conforme	<u>Coureur</u> : Départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification et amende de 50 à 200 CHF  <u>Equipe</u> : amende de 250 à 500 CHF par coureur concerné	<u>Coureur</u> : Départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification et amende de 50 à 200 CHF  <u>Equipe</u> : amende de 250 à 500 CHF par coureur concerné	<u>Coureur</u> : Départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification et amende de 50 à 200 CHF  <u>Equipe</u> : amende de 250 à 500 CHF par coureur concerné
3.3	Coureur au départ sans casque obligatoire	<u>Coureur</u> : Départ refusé	<u>Coureur</u> : Départ refusé	<u>Coureur</u> : Départ refusé
3.4	Coureur enlevant le casque obligatoire en cours d'épreuve	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF et/ou mise hors compétition ou disqualification <b>et/ou carton jaune</b>	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF et/ou mise hors compétition ou disqualification <b>et/ou carton jaune</b>	<u>Coureur</u> : Amende de 50 CHF et/ou mise hors compétition ou disqualification <b>et/ou carton jaune</b>
3.5	Identification des coureurs			
3.5.1	Numéro d'identification reproduit sur un autre support que celui fourni par l'organisateur	<u>Coureur</u> : Départ refusé	<u>Coureur</u> : Départ refusé	<u>Coureur</u> : Départ refusé

3.5.2	Numéro d'identification (dossard ou plaque de cadre) absent, invisible, modifié, placé non réglementairement ou pas reconnaissable	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF à 1000 CHF*  <u>Directeur sportif</u> : Amende de 100 CHF à 500 CHF* par coureur concerné	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF à 500 CHF*  <u>Directeur sportif</u> : Amende de 50 CHF à 200 CHF* par coureur concerné	<u>Coureur</u> : Amende de 50 CHF à 200 CHF*  <u>Directeur sportif</u> : Amende de 50 CHF* par coureur concerné
3.5.3	Soustraction, refus ou obstruction à l'installation ou retrait d'un dispositif de chronométrage ou de localisation	<u>Coureur</u> : départ refusé, mise hors compétition ou disqualification  <u>Autre membre d'une équipe</u> : Exclusion	<u>Coureur</u> : départ refusé, mise hors compétition ou disqualification  <u>Autre membre d'une équipe</u> : Exclusion	<u>Coureur</u> : départ refusé, mise hors compétition ou disqualification  <u>Autre membre d'une équipe</u> : Exclusion
3.6	Non-remise du dossard après abandon au commissaire ou au véhicule balai ou non information d'un commissaire ou véhicule balai d'un abandon	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF  <u>Directeur sportif</u> : Amende de 200 CHF par coureur concerné	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF  <u>Directeur sportif</u> : Amende de 100 CHF par coureur concerné	<u>Coureur</u> : Amende de 50 CHF  <u>Directeur sportif</u> : Amende de 50 CHF par coureur concerné
3.7	Prise ou remise irrégulière d'un vêtement	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF  <u>Directeur sportif</u> : Amende de 500 CHF	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF  <u>Directeur sportif</u> : Amende de 200 CHF	<u>Coureur</u> : Amende de 50 CHF  <u>Directeur sportif</u> : Amende de 100 CHF
3.8	Veste imperméable non réglementaire (design différent de celui du maillot habituel de l'équipe ou matière non transparente) ou nom de l'équipe ne figurant pas sur la veste imperméable	<u>Equipe</u> : Amende de 500 CHF (peu importe le nombre de coureurs concernés)	<u>Equipe</u> : Amende de 200 CHF (peu importe le nombre de coureurs concernés)	<u>Equipe</u> : Avertissement
3.9	Equipement vestimentaire (maillot, cuissard, veste imperméable) différent d'un coureur de l'équipe à l'autre	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF par coureur concerné  <u>Equipe</u> : Amende de 500 CHF (peu importe le nombre de coureurs concernés)	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF par coureur concerné  <u>Equipe</u> : Amende de 200 CHF (peu importe le nombre de coureurs concernés)	<u>Coureur</u> : Amende de 50 CHF par coureur concerné  <u>Equipe</u> : Amende de 50 CHF (peu importe le nombre de coureurs concernés)

<b>4. Aide, dépannage, ravitaillements irréguliers</b>			
4.1 Aide matérielle irrégulière à un coureur d'une autre équipe			
Epreuves d'une journée	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF et mise hors compétition ou disqualification des coureurs concernés	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF et mise hors compétition ou disqualification des coureurs concernés	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF et mise hors compétition ou disqualification des coureurs concernés
Epreuves par étapes	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF et entre 2 minutes à 10 minutes de pénalité* par infraction pour les coureurs concernés  <u>Autre licencié</u> : Amende de 500 CHF	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF et entre 2 minutes à 10 minutes de pénalité* par infraction pour les coureurs concernés  <u>Autre licencié</u> : Amende de 200 CHF	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF et entre 2 minutes à 10 minutes de pénalité* par infraction pour les coureurs concernés  <u>Autre licencié</u> : Amende de 100 CHF
En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut, dans les cas sérieux, procurant un avantage, en cas de circonstances aggravantes ou lors d'infractions répétées, prononcer la mise hors compétition ou la disqualification des coureurs concernés et/ou l'exclusion d'un autre licencié impliqué.			
4.2 Relais à la volée			
4.2.1 Entre équipiers			
Epreuves d'une journée	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF par coureur concerné et par infraction <b>et/ou carton jaune</b>	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF par coureur concerné et par infraction <b>et/ou carton jaune</b>	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF par coureur concerné et par infraction <b>et/ou carton jaune</b>
En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut, en cas d'infraction dans le final de l'épreuve mettre hors compétition ou disqualifier le(s) coureur(s) concernés			
Epreuves par étapes	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF, 10 secondes et 20%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne par coureur concerné et par infraction <b>et/ou carton jaune.</b>	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF, 10 secondes et 20%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne par coureur concerné et par infraction <b>et/ou carton jaune.</b>	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF, 10 secondes et 20%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne par coureur concerné et par infraction <b>et/ou carton jaune.</b>



	En plus des dispositions ci-dessus, en cas d'infraction dans le dernier kilomètre de l'étape, le(s) coureur(s) est/sont sanctionnés d'une pénalité supplémentaire de 20 secondes et de 80%** de pénalité supplémentaire au classement par points et/ou au classement de la montagne et déclassé(s) à la dernière place de son/leur groupe.		
4.2.2 Entre non-équipiers	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF par coureur concerné et mise hors compétition ou disqualification des coureurs concernés	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF par coureur concerné et mise hors compétition ou disqualification des coureurs concernés	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF par coureur concerné et mise hors compétition ou disqualification des coureurs concernés

4.3. « Rétropoussée » sur voiture, moto, coureur ; poussée entre coureurs ; poussée(s) prolongée(s) ou répétée(s) par un/des spectateurs			
Epreuves d'une journée	<u>Coureur(s)</u> : Amende de 200 CHF par infraction et 15 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b>	<u>Coureur(s)</u> : Amende de 100 CHF par infraction et 5 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b>	<u>Coureur(s)</u> : Amende de 50 CHF par infraction et 2 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b>
En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage, lors d'infractions répétées ou en cas de circonstances aggravantes prononcer la mise hors compétition ou la disqualification des coureurs concernés			
Epreuves par étapes	<u>Coureur(s)</u> : Amende de 200 CHF et 20%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne, 10 secondes de pénalité par infraction et 15 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b>	<u>Coureur(s)</u> : Amende de 100 CHF et 20%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne, 10 secondes de pénalité par infraction et 5 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b>	<u>Coureur(s)</u> : Amende de 50 CHF et 20%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne, 10 secondes de pénalité par infraction et 2 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b>
En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage, lors d'infractions répétées ou en cas de circonstances aggravantes prononcer la mise hors compétition ou la disqualification des coureurs concernés			
4.4 Entraide non autorisée lors d'une épreuve en circuit ou arrivée en circuit (coureurs à un point kilométrique différent)			
Epreuves d'une journée	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF par coureur concerné et mise hors compétition ou disqualification des coureurs concernés	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF par coureur concerné et mise hors compétition ou disqualification des coureurs concernés	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF par coureur concerné et mise hors compétition ou disqualification des coureurs concernés
Epreuves par étapes	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF par coureur concerné et déclassement à la dernière place de l'étape des coureurs concernés	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF par coureur concerné et déclassement à la dernière place de l'étape des coureurs concernés	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF par coureur concerné et déclassement à la dernière place de l'étape des coureurs concernés
En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage, lors d'infractions répétées ou en cas de circonstances aggravantes prononcer la mise hors compétition ou la disqualification des coureurs concernés			

<p>4.5 Coureur n'ayant pas terminé la course entièrement par ses propres forces, ni sans l'aide de quiconque</p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF et mise hors compétition ou disqualification et 100 points aux classements UCI</p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF et mise hors compétition ou disqualification et 50 points aux classements UCI</p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF et mise hors compétition ou disqualification et 20 points aux classements UCI</p>
<p>4.6 Coureur accroché au véhicule de son équipe ou d'une autre équipe ou tout autre véhicule à moteur ou poussé / tracté / accroché par un occupant du véhicule ou intervention mécanique sur le vélo d'un coureur à partir d'un véhicule en marche</p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF et mise hors compétition ou disqualification et 100 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Conducteur</u> : Amende de 500 CHF et exclusion <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : Amende de 500 CHF et exclusion <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Autre licencié impliqué</u> : Amende de 500 CHF et exclusion <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Autre personne impliquée</u> : Exclusion <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Véhicule</u> : exclusion du véhicule jusqu'à la fin de l'épreuve sans faculté de remplacement</p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF et mise hors compétition ou disqualification et 50 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Conducteur</u> : Amende de 200 CHF et exclusion <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : Amende de 200 CHF et exclusion <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Autre licencié impliqué</u> : Amende de 200 CHF et exclusion <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Autre personne impliquée</u> : Exclusion <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Véhicule</u> : exclusion du véhicule jusqu'à la fin de l'épreuve sans faculté de remplacement</p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF et mise hors compétition ou disqualification et 25 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Conducteur</u> : Amende de 100 CHF et exclusion <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : Amende de 100 CHF et exclusion <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Autre licencié impliqué</u> : Amende de 100 CHF et exclusion <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Autre personne impliquée</u> : Exclusion <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Véhicule</u> : exclusion du véhicule jusqu'à la fin de l'épreuve sans faculté de remplacement</p>

4.7 Abri derrière un véhicule ou prise du sillage d'un véhicule			
Epreuves d'une journée	<p><u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF par infraction et 15 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Conducteur</u> : Amende de 500 CHF par infraction <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : Amende de 500 CHF par infraction <b>et/ou carton jaune</b></p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF par infraction et 5 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Conducteur</u> : Amende de 200 CHF par infraction <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : Amende de 200 CHF par infraction <b>et/ou carton jaune</b></p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 50 CHF par infraction et 2 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Conducteur</u> : Amende de 100 CHF par infraction <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : Amende de 100 CHF par infraction <b>et/ou carton jaune</b></p>
<p>En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, lors d'infractions répétées ou de circonstances aggravantes prononcer la mise hors compétition ou la disqualification d'un coureur concerné et/ou l'exclusion d'un autre licencié impliqué.</p> <p>Le collège des commissaires se réserve également la possibilité de rétrograder la position du véhicule de l'équipe dans la file des véhicules des équipes.</p>			
Epreuves par étapes	<p><u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF et 20%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne et entre 20 secondes et 5 minutes de pénalité par infraction, et 15 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Conducteur</u> : Amende de 500 CHF <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : Amende de 500 CHF <b>et/ou carton jaune</b></p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF et 20%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne et entre 20 secondes et 5 minutes de pénalité par infraction, et 5 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Conducteur</u> : Amende de 200 CHF <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : Amende de 200 CHF <b>et/ou carton jaune</b></p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 50 CHF et 20%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne et entre 20 secondes et 5 minutes de pénalité par infraction, et 2 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Conducteur</u> : Amende de 100 CHF <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : Amende de 100 CHF <b>et/ou carton jaune</b></p>
<p>En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage, lors d'infractions répétées ou de circonstances aggravantes prononcer la mise hors compétition ou la disqualification d'un coureur</p>			

	<p>et/ou l'exclusion d'un autre licencié.</p> <p>Le collège des commissaires se réserve également la possibilité de rétrograder la position du véhicule de l'équipe dans la file des véhicules des équipes.</p>			
4.8	<p>Changement de vélo autrement que depuis les véhicules de l'équipe à l'échelon-course, de l'assistance neutre ou du balai ou hors zones spécifiquement autorisées</p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF et mise hors compétition ou disqualification</p> <p><u>Directeur sportif de l'équipe</u> : Amende de 500 CHF</p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF et mise hors compétition ou disqualification</p> <p><u>Directeur sportif de l'équipe</u> : Amende de 500 CHF</p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF et mise hors compétition ou disqualification</p> <p><u>Directeur sportif de l'équipe</u> : Amende de 500 CHF</p>
4.9	<p>Suiveur se tenant en dehors d'un véhicule ou tenant prêt du matériel en dehors du véhicule</p> <p>Dépannage irrégulier d'un coureur au sein d'une même équipe</p>	<p><u>Conducteur</u> : Amende de 500 CHF et 1000 CHF <b>et/ou carton jaune *</b></p> <p><u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : Amende de 1000 CHF et 2000 CHF <b>et/ou carton jaune *</b></p> <p><u>Autre licencié impliqué</u> : Amende de 500 CHF et 1000 CHF <b>et/ou carton jaune *</b></p>	<p><u>Conducteur</u> : Amende de 200 CHF et 500 CHF <b>et/ou carton jaune *</b></p> <p><u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : Amende de 500 CHF et 1000 CHF <b>et/ou carton jaune *</b></p> <p><u>Autre licencié impliqué</u> : Amende de 200 CHF et 500 CHF <b>et/ou carton jaune *</b></p>	<p><u>Conducteur</u> : Amende de 100 CHF <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : Amende de 200 CHF et 500 CHF <b>et/ou carton jaune *</b></p> <p><u>Autre licencié impliqué</u> : Amende de 50 CHF et 200 CHF <b>et/ou carton jaune *</b></p>
<p>En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage, lors d'infractions répétées ou de circonstances aggravantes prononcer l'exclusion d'un licencié impliqué.</p> <p>Le collège des commissaires se réserve également la possibilité de rétrograder la position du véhicule de l'équipe dans la file des véhicules des équipes.</p>				

4.10 Ravitaillement non autorisé			
4.10.1 Epreuves d'une journée, dans les 30 premiers km	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF  <u>Autre licencié</u> : Amende de 500 CHF	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF  <u>Autre licencié</u> : Amende de 200 CHF	<u>Coureur</u> : Amende de 50 CHF  <u>Autre licencié</u> : Amende de 100 CHF
4.10.2 Epreuves d'une journée, dans les 20 derniers km	<u>Coureur</u> : Amende de 1000 CHF  <u>Autre licencié</u> : Amende de 1000 CHF	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF  <u>Autre licencié</u> : Amende de 500 CHF	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF  <u>Autre licencié</u> : Amende de 200 CHF
4.10.3 Epreuves par étapes, dans les 30 premiers km de l'étape	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF  <u>Autre licencié</u> : Amende de 500 CHF	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF  <u>Autre licencié</u> : Amende de 200 CHF	<u>Coureur</u> : Amende de 50 CHF  <u>Autre licencié</u> : Amende de 100 CHF
4.10.4 Epreuves par étapes, dans les 20 derniers km de l'étape	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF et 20 secondes de pénalité par infraction et 20% de pénalités au classement par points et/ou au classement de la montagne.  <u>Autre licencié</u> : Amende de 1000 CHF	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF et 20 secondes de pénalité par infraction et 20% de pénalités au classement par points et/ou au classement de la montagne.  <u>Autre licencié</u> : Amende de 500 CHF	<u>Coureur</u> : Amende de 50 CHF et 20 secondes de pénalité par infraction et 20% de pénalités au classement par points et/ou au classement de la montagne.  <u>Autre licencié</u> : Amende de 150 CHF
4.11 Ravitaillement irrégulier (« bidon collé » sur courte distance, etc.)	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF par infraction <b>et/ou carton jaune</b>  <u>Autre licencié</u> : Amende de 500 CHF par infraction <b>et/ou carton jaune</b>	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF par infraction <b>et/ou carton jaune</b>  <u>Autre licencié</u> : Amende de 200 CHF par infraction <b>et/ou carton jaune</b>	<u>Coureur</u> : Amende de 50 CHF par infraction <b>et/ou carton jaune</b>  <u>Autre licencié</u> : Amende de 100 CHF par infraction <b>et/ou carton jaune</b>
4.12 Non-respect de l'article 2.3.025 par un assistant d'équipe lors d'un ravitaillement	<u>Directeur sportif responsable de l'équipe</u> : Amende de 200 CHF	<u>Directeur sportif responsable de l'équipe</u> : Amende de 100 CHF	<u>Directeur sportif responsable de l'équipe</u> : Amende de 50 CHF

<b>5. Sprints intermédiaires et sprint final</b>			
5.1 Déviation du couloir choisi en gênant ou en mettant en danger un autre coureur et sprint irrégulier (notamment tirer le maillot ou la selle d'un autre coureur, intimidation ou menace, coup de tête, de genoux, de coude, d'épaule ou de la main, etc.).			
Epreuve d'une journée	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF et relégation à la dernière place de son groupe <b>et/ou carton jaune</b>	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF et relégation à la dernière place de son groupe <b>et/ou carton jaune</b>	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF et relégation à la dernière place de son groupe <b>et/ou carton jaune</b>
	En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux et/ou procurant un avantage et/ou lors d'infractions répétées et/ou en cas de circonstances aggravantes prononcer la mise hors compétition ou la disqualification d'un coureur		
Epreuve par étapes	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF et 25%** au classement par points et/ou au classement de la montagne <sup>(1)</sup> et déclassement à la dernière place de son groupe <b>et/ou carton jaune</b>	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF et 25%** au classement par points et/ou au classement de la montagne <sup>(1)</sup> et déclassement à la dernière place de son groupe <b>et/ou carton jaune</b>	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF et 25%** au classement par points et/ou au classement de la montagne <sup>(1)</sup> et déclassement à la dernière place de son groupe <b>et/ou carton jaune</b>
	En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux et/ou procurant un avantage et/ou lors d'infractions répétées et/ou en cas de circonstances aggravantes prononcer de 10 secondes à 1 minute de pénalité*, la mise hors compétition ou la disqualification d'un coureur  <i>(1) respectivement lors d'une infraction survenue lors d'un sprint attribuant des points au classement par point et/ou lors d'un sprint attribuant points au classement de la montagne</i>		
<b>6. Circulation des véhicules (voitures et motos) et des coureurs en course</b>			
6.1 Obstruction d'un coureur ou d'un véhicule de nature à retarder ou empêcher la progression d'un autre coureur ou d'un autre véhicule			

Epreuve d'une journée	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF et/ou mise hors compétition ou disqualification <b>et/ou carton jaune</b>  <u>Autre licencié</u> : Amende de 1000 CHF et exclusion <b>et/ou carton jaune</b>	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF et/ou mise hors compétition ou disqualification <b>et/ou carton jaune</b>  <u>Autre licencié</u> : Amende de 500 CHF et exclusion <b>et/ou carton jaune</b>	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF et/ou mise hors compétition ou disqualification <b>et/ou carton jaune</b>  <u>Autre licencié</u> : Amende de 200 CHF et exclusion <b>et/ou carton jaune</b>
Epreuve par étapes	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF et 20% à 100%** au classement par points et/ou au classement de la montagne et 10 secondes à 30 secondes de pénalité par infraction <b>et/ou carton jaune *</b>  <u>Autre licencié</u> : Amende de 1000 CHF par infraction <b>et/ou carton jaune</b>	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF et 20% à 100%** au classement par points et/ou au classement de la montagne et 10 secondes à 30 secondes de pénalité par infraction <b>et/ou carton jaune *</b>  <u>Autre licencié</u> : Amende de 500 CHF par infraction <b>et/ou carton jaune</b>	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF et 20% à 100%** au classement par points et/ou au classement de la montagne et 10 secondes à 30 secondes de pénalité par infraction <b>et/ou carton jaune *</b>  <u>Autre licencié</u> : Amende de 200 CHF par infraction <b>et/ou carton jaune</b>
En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage, lors d'infractions répétées ou en cas de circonstances aggravantes prononcer la mise hors compétition ou la disqualification d'un coureur et/ou l'exclusion d'un autre licencié impliqué.			
6.2 Aspersion d'un coureur à partir d'un véhicule	<u>Conducteur</u> : Amende de 200 CHF par infraction  <u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : Amende de 200 CHF par infraction	<u>Conducteur</u> : Amende de 100 CHF par infraction  <u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : Amende de 100 CHF par infraction	<u>Conducteur</u> : Amende de 50 CHF par infraction  <u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : Amende de 50 CHF par infraction



<p>6.3 Infraction aux dispositions réglementaires ou aux directives concernant la circulation des véhicules dans la course ou non- respect des instructions des commissaires et/ou de l'organisation</p>	<p><u>Conducteur</u> : Amende de 500 CHF à 2000 CHF <b>et/ou carton jaune *</b></p> <p><u>Directeur sportif ou personne responsable du véhicule</u> : Amende de 500 CHF à 2000 CHF* et/ou rétrogradation dans la file des directeurs sportifs ou exclusion pour une ou plusieurs étapes ou exclusion définitive <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Autre véhicule</u> : exclusion pour une ou plusieurs étapes ou exclusion définitive <b>et/ou carton jaune</b></p>	<p><u>Conducteur</u> : Amende de 200 CHF à 1000 CHF <b>et/ou carton jaune *</b></p> <p><u>Directeur sportif ou personne responsable du véhicule</u> : Amende de 200 CHF à 1000 CHF* et/ou rétrogradation dans la file des directeurs sportifs ou exclusion pour une ou plusieurs étapes ou exclusion définitive <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Autre véhicule</u> : exclusion pour une ou plusieurs étapes ou exclusion définitive <b>et/ou carton jaune</b></p>	<p><u>Conducteur</u> : Amende de 100 CHF à 500 CHF <b>et/ou carton jaune *</b></p> <p><u>Directeur sportif ou personne responsable du véhicule</u> : Amende de 100 CHF à 500 CHF* et/ou rétrogradation dans la file des directeurs sportifs ou exclusion pour une ou plusieurs étapes ou exclusion définitive <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Autre véhicule</u> : exclusion pour une ou plusieurs étapes ou exclusion définitive <b>et/ou carton jaune</b></p>
<p>En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage, lors d'infractions répétées ou en cas de circonstances aggravantes prononcer l'exclusion d'un licencié.</p>			

6.4 Interview en course d'un coureur	<u>Conducteur média</u> : Amende de 500 CHF et exclusion <b>et/ou carton jaune</b>  <u>Journaliste</u> : Exclusion <b>et/ou carton jaune</b>  <u>Véhicule média</u> : Exclusion	<u>Conducteur média</u> : Amende de 200 CHF et exclusion <b>et/ou carton jaune</b>  <u>Journaliste</u> : Exclusion <b>et/ou carton jaune</b>  <u>Véhicule média</u> : Exclusion	<u>Conducteur média</u> : Amende de 100 CHF et exclusion <b>et/ou carton jaune</b>  <u>Journaliste</u> : Exclusion <b>et/ou carton jaune</b>  <u>Véhicule média</u> : Exclusion
6.5 Interview en course d'un directeur sportif dans les 10 derniers kilomètres ou à partir d'une voiture	<u>Directeur Sportif</u> : Amende de 500 CHF <b>et/ou carton jaune</b>  <u>Conducteur média</u> : Exclusion <b>et/ou carton jaune</b>  <u>Journaliste</u> : Exclusion <b>et/ou carton jaune</b>  <u>Véhicule média</u> : Exclusion	<u>Directeur Sportif</u> : Amende de 200 CHF <b>et/ou carton jaune</b>  <u>Conducteur média</u> : Exclusion <b>et/ou carton jaune</b>  <u>Journaliste</u> : Exclusion <b>et/ou carton jaune</b>  <u>Véhicule média</u> : Exclusion	<u>Directeur Sportif</u> : Amende de 100 CHF <b>et/ou carton jaune</b>  <u>Conducteur média</u> : Exclusion <b>et/ou carton jaune</b>  <u>Journaliste</u> : Exclusion <b>et/ou carton jaune</b>  <u>Véhicule média</u> : Exclusion
<b>7. Comportement irrégulier, visant notamment à retirer un avantage sportif pour une équipe ou un coureur ou présentant un danger</b>			
7.1 Déviation du parcours avec avantage, tentative de se faire classer sans avoir accompli tout le parcours	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF et mise hors compétition ou disqualification et 100 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b>	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF et mise hors compétition ou disqualification et 50 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b>	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF et mise hors compétition ou disqualification et 20 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b>

7.2 Reprise de la course après être monté dans une voiture ou sur une moto	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF et mise hors compétition ou disqualification et 100 points aux classements UCI  <u>Conducteur du véhicule</u> : Amende de 500 CHF à 2000 CHF*	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF et mise hors compétition ou disqualification et 50 points aux classements UCI  <u>Conducteur du véhicule</u> : Amende de 200 CHF à 1000 CHF*	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF et mise hors compétition ou disqualification et 20 points aux classements UCI  <u>Conducteur du véhicule</u> : Amende de 100 CHF à 500 CHF
	<u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : Amende de 500 CHF à 2000 CHF*  <u>Véhicule d'une équipe</u> : Course d'un jour : Exclusion Course par étapes : Exclusion définitive  <u>Autre véhicule</u> : Course d'un jour : Exclusion Course par étapes : Exclusion définitive	<u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : Amende de 200 CHF à 1000 CHF*  <u>Véhicule d'une équipe</u> : Course d'un jour : Exclusion Course par étapes : Exclusion définitive  <u>Autre véhicule</u> : Course d'un jour : Exclusion Course par étapes : Exclusion définitive	<u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : Amende de 100 CHF à 500 CHF  <u>Véhicule d'une équipe</u> : Course d'un jour : Exclusion Course par étapes : Exclusion définitive  <u>Autre véhicule</u> : Course d'un jour : Exclusion Course par étapes : Exclusion définitive
7.3 Manifestation ou comportements organisés pour éviter d'être éliminé	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF et/ou mise hors compétition ou disqualification et 100 points aux classements UCI	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF et/ou mise hors compétition ou disqualification et 50 points aux classements UCI	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF et/ou mise hors compétition ou disqualification et 20 points aux classements UCI
7.4 Coureur refusant de quitter la course après avoir été mis hors compétition par un commissaire.	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF à 1000 CHF* et 100 points aux classements UCI.	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF à 500 CHF * et 50 points aux classements UCI.	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF à 500 CHF* et 25 points aux classements UCI.
7.5 Coureur ayant effectué une partie du parcours à pied sans sa bicyclette ou franchi la ligne d'arrivée à pied sans sa bicyclette.	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF et/ou mise hors compétition ou disqualification.	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF et/ou mise hors compétition ou disqualification.	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF et/ou mise hors compétition ou disqualification.

<p>7.6 Usage/utilisation de trottoirs, chemins ou pistes cyclables ne faisant pas partie du parcours.</p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF à 1000 CHF* et 25 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b>.</p> <p>De plus, pour les épreuves par étapes, 20 secondes et 80%** de pénalité au classement par points et au classement de la montagne.</p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF à 500 CHF* et 15 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b>.</p> <p>De plus, pour les épreuves par étapes, 20 secondes et 80%** de pénalité au classement par points et au classement de la montagne.</p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 50 CHF à 100 CHF* et 5 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b>.</p> <p>De plus, pour les épreuves par étapes, 20 secondes et 80%** de pénalité au classement par points et au classement de la montagne.</p>
<p>En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage ou exposant à un danger, lors d'infractions répétées ou en cas de circonstances aggravantes prononcer une pénalité en temps et/ou en points pour les épreuves par étapes (20 secondes et/ou 80%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne), le déclassement à la dernière place de l'étape, la mise hors compétition ou la disqualification d'un coureur.</p> <p>Note: La sanction financière est appliquée à l'équipe si un licencié ne peut être identifié individuellement. Les pénalités en points UCI sont uniquement applicables aux coureurs.</p>			
<p>7.7 Traversée d'un passage à niveau fermé ou en cours de fermeture (signalisations visuelle et/ou sonore actives)</p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 1000 CHF et 100 points aux classements UCI et mise hors compétition ou disqualification <b>et/ou carton jaune</b></p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF et 50 points aux classements UCI et mise hors compétition ou disqualification <b>et/ou carton jaune</b></p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF et 25 points aux classements UCI et mise hors compétition ou disqualification <b>et/ou carton jaune</b></p>
<p>7.8 Fraude, tentative de fraude, collusion entre coureurs d'équipes différentes ou autre licencié impliqué ou complice</p>			
<p>Epreuves d'une journée</p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF et mise hors compétition ou disqualification de chaque coureur impliqué</p> <p><u>Autre licencié</u> : Amende de 500 CHF et exclusion</p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF et mise hors compétition ou disqualification de chaque coureur impliqué</p> <p><u>Autre licencié</u> : Amende de 200 CHF et exclusion</p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF et mise hors compétition ou disqualification de chaque coureur impliqué</p> <p><u>Autre licencié</u> : Amende de 100 CHF et exclusion</p>

Epreuves par étapes	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF et 100%** au classement par points et/ou au classement de la montagne et 10 minutes de pénalité par coureur impliqué.  <u>Autre licencié</u> : Amende de 500 CHF	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF et 100%** au classement par points et/ou au classement de la montagne et 10 minutes de pénalité par coureur impliqué.  <u>Autre licencié</u> : Amende de 200 CHF	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF et 100%** au classement par points et/ou au classement de la montagne et 10 minutes de pénalité par coureur impliqué.  <u>Autre licencié</u> : Amende de 100 CHF
En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage, lors d'infractions répétées ou en cas de circonstances aggravantes prononcer la mise hors compétition ou la disqualification d'un coureur et/ou l'exclusion d'un autre licencié.			
7.9 Utilisation d'une position ou d'un point d'appui non conforme sur la bicyclette présentant un danger pour le coureur ou ses concurrents.	<u>Coureur</u> : Amende de 1000 CHF, 25 points aux classements UCI et mise hors compétition ou disqualification <b>et/ou carton jaune</b>	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF, 15 points aux classements UCI et mise hors compétition ou disqualification <b>et/ou carton jaune</b>	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF, 5 points aux classements UCI et mise hors compétition ou disqualification <b>et/ou carton jaune</b>
<b>8. Non-respect des instructions, comportements incorrects, dangereux ou violents, atteinte à l'environnement et dommages à l'image du sport</b>			
8.1 Non-respect des instructions de l'organisateur ou des commissaires	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF à 500 CHF* <b>et/ou carton jaune</b>  <u>Autre licencié</u> : Amende de 200 CHF à 500 CHF* <b>et/ou carton jaune</b>	<u>Coureur</u> : Amende de 50 CHF à 100 CHF* <b>et/ou carton jaune</b>  <u>Autre licencié</u> : Amende de 100 CHF à 200 CHF* <b>et/ou carton jaune</b>	<u>Coureur</u> : Amende de 50 CHF à 100 CHF* <b>et/ou carton jaune</b>  <u>Autre licencié</u> : Amende de 50 CHF à 200 CHF* <b>et/ou carton jaune</b>
8.2 Voies de fait, intimidation, injures, menaces, comportement incorrect (tirage de maillot, de la selle d'un autre coureur, coup de casque, de genoux, de coude, d'épaule, du pied ou de la main, etc.) ou indécent ou mettant autrui en danger			

<p>8.2.1 Entre coureurs ou envers un coureur</p>	<p><u>Coureurs</u> : Amende de 200 CHF à 2000 CHF* par infraction et de 10 à 100 points* aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Autre licencié</u> : Amende de 2000 CHF à 5000 CHF* <b>et/ou carton jaune</b></p>	<p><u>Coureurs</u> : Amende de 100 CHF à 1000 CHF* par infraction et de 10 à 50 points* aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Autre licencié</u> : Amende de 1000 CHF à 2000 CHF* <b>et/ou carton jaune</b></p>	<p><u>Coureurs</u> : Amende de 50 CHF à 500 CHF* par infraction et de 10 à 25 points* aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b></p> <p><u>Autre licencié</u> : Amende de 500 CHF <b>et/ou carton jaune</b></p>
<p>En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage, lors d'infractions répétées ou en cas de circonstances aggravantes prononcer la mise hors compétition ou la disqualification d'un coureur et l'exclusion d'un licencié.</p>			
<p>8.2.2 Envers toute autre personne (y-compris spectateurs)</p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF à 2000 CHF* par infraction et de 10 à 100 points* aux classements UCI <b>et/ou carton jaune.</b></p> <p><u>Autre licencié</u> : Amende de 2000 CHF à 5000 CHF <b>et/ou carton jaune *</b></p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF à 1000 CHF* par infraction et de 10 à 50 points* aux classements UCI <b>et/ou carton jaune.</b></p> <p><u>Autre licencié</u> : Amende de 1000 CHF à 2000 CHF <b>et/ou carton jaune *</b></p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 50 CHF à 500 CHF* par infraction et de 10 à 25 points* aux classements UCI <b>et/ou carton jaune.</b></p> <p><u>Autre licencié</u> : Amende de 1000 CHF <b>et/ou carton jaune</b></p>
<p>En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage, lors d'infractions répétées ou en cas de circonstances aggravantes prononcer la mise hors compétition ou la disqualification d'un coureur et l'exclusion d'un licencié.</p>			

8.3 Coureur ou membre d'une équipe se débarrassant sans précaution d'un déchet ou de tout autre objet en dehors des zones de déchets, ou ne les retournant pas à un membre de l'organisation ou d'une équipe ou ne collectant pas des déchets leurs ayant été confiés ou jet à un spectateur. Se débarrasser d'un déchet ou de tout autre objet de manière dangereuse ou sans précaution (exemples : bidon ou autre objet rebondissant ou restant sur la chaussée, jet en direction d'un spectateur ou avec une force excessive, jet causant une manœuvre dangereuse d'un coureur ou d'un véhicule, jet causant le déplacement d'un spectateur sur la chaussée).

Epreuves d'une journée	<u>Coureur ou tout autre licencié :</u>  1 <sup>e</sup> infraction : Amende de 500 CHF, 25 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune.</b>  2 <sup>e</sup> infraction : Amende de 1000 CHF, 50 points aux classements UCI et mise hors compétition ou disqualification <b>et/ou carton jaune.</b>	<u>Coureur ou tout autre licencié :</u>  1 <sup>e</sup> infraction : Amende de 250 CHF, 15 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune.</b>  2 <sup>e</sup> infraction : Amende de 500 CHF, 30 points aux classements UCI et mise hors compétition ou disqualification <b>et/ou carton jaune.</b>	<u>Coureur ou tout autre licencié :</u>  1 <sup>e</sup> infraction : Amende de 100 CHF et 5 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune.</b>  2 <sup>e</sup> infraction : Amende de 200 CHF, 10 points aux classements UCI et mise hors compétition ou disqualification <b>et/ou carton jaune.</b>
<i>Note : la sanction financière est appliquée à l'équipe si un licencié ne peut être identifié individuellement ; les pénalités en points UCI sont uniquement applicables aux coureurs</i>			

# MEMORANDUM

Epreuves par étapes	<p><u>Coureur ou tout autre licencié :</u></p> <p>1<sup>e</sup> infraction : Amende de 500 CHF et 25 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b></p> <p>2<sup>e</sup> infraction : Amende de 1000 CHF, 50 points aux classements UCI et pénalité de 1 minute <b>et/ou carton jaune</b></p> <p>3<sup>e</sup> infraction : Amende de 1500 CHF, 75 points aux classements UCI et mise hors compétition ou disqualification <b>et/ou carton jaune</b></p>	<p><u>Coureur ou tout autre licencié :</u></p> <p>1<sup>e</sup> infraction : Amende de 250 CHF et 15 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b></p> <p>2<sup>e</sup> infraction : Amende de 500 CHF, 30 points aux classements UCI et pénalité de 1 minute <b>et/ou carton jaune</b></p> <p>3<sup>e</sup> infraction : Amende de 1000 CHF, 50 points aux classements UCI et mise hors compétition ou disqualification <b>et/ou carton jaune</b></p>	<p><u>Coureur ou tout autre licencié :</u></p> <p>1<sup>e</sup> infraction : Amende de 100 CHF et 5 points aux classements UCI <b>et/ou carton jaune</b></p> <p>2<sup>e</sup> infraction : Amende de 200 CHF, 10 points aux classements UCI et pénalité de 1 minute <b>et/ou carton jaune</b></p> <p>3<sup>e</sup> infraction : Amende de 400 CHF, 25 points aux classements UCI et mise hors compétition ou disqualification <b>et/ou carton jaune</b></p>
	<p><i>Note : la sanction financière est appliquée à l'équipe si un licencié ne peut être identifié individuellement ; les pénalités en points UCI sont uniquement applicables aux coureurs.</i></p>		
8.4 [Article supprimé]			
8.5 Port, usage ou jet d'un objet en verre	<p><u>Tout licencié :</u> Amende de 500 CHF et exclusion</p>	<p><u>Tout licencié :</u> Amende de 100 CHF et exclusion</p>	<p><u>Tout licencié :</u> Amende de 50 CHF et exclusion</p>



8.6	Comportement inconvenant ou déplacé (notamment, se déshabiller ou uriner en public au départ, à l'arrivée ou au cours de la course) et dommages à l'image du sport	<u>Coureur ou tout autre licencié</u> : Amende de 200 CHF à 500 CHF *	<u>Coureur ou tout autre licencié</u> : 100 CHF à 200 CHF *	<u>Coureur ou tout autre licencié</u> : 50 CHF à 100 CHF*
		<i>Note : la sanction est appliquée à l'équipe si un licencié ne peut être identifié individuellement</i>		
<b>9. Sanctions spécifiques aux épreuves contre-la-montre</b>				
9.1.1	Départ avec une bicyclette non-contrôlée par les commissaires lors d'un contre-la-montre individuel	<u>Coureur</u> : mise hors compétition ou disqualification  <u>Equipe</u> : Amende de 1000 CHF	<u>Coureur</u> : mise hors compétition ou disqualification  <u>Equipe</u> : Amende de 500 CHF	<u>Coureur</u> : mise hors compétition ou disqualification  <u>Equipe</u> : Amende de 200 CHF
9.1.2	Départ avec une bicyclette non-contrôlée par les commissaires lors d'un contre-la-montre par équipe	<u>Equipe</u> : Amende de 1000 CHF et mise hors compétition ou disqualification	<u>Equipe</u> : Amende de 500 CHF et mise hors compétition ou disqualification	<u>Equipe</u> : Amende de 200 CHF et mise hors compétition ou disqualification
9.2	Bicyclettes et équipement non présentés pour le contrôle au moins 15 minutes avant l'heure de départ du coureur ou de l'équipe lors d'un contre-la-montre.	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF par coureur concerné  <u>Directeur sportif</u> : Amende de 500 CHF par coureur concerné	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF par coureur concerné  <u>Directeur sportif</u> : Amende de 200 CHF par coureur concerné	<u>Coureur</u> : Amende de 50 CHF par coureur concerné  <u>Directeur sportif</u> : Amende de 50 CHF par coureur concerné
9.3	Non-respect des distances et écarts prévus par un coureur ou par une équipe lors d'un contre-la- montre	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF par infraction  <u>Equipe</u> : Amende de 200 CHF par infraction	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF par infraction  <u>Equipe</u> : Amende de 200 CHF par infraction	<u>Coureur</u> : Amende de 50 CHF par infraction  <u>Equipe</u> : Amende de 200 CHF par infraction

9.3.1	Si prise de sillage (contre la montre individuel)	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF par infraction et pénalité de temps suivant le tableau de l'article 2.12.007 ter	<u>Coureur</u> : Amende de 100 CHF par infraction et pénalité de temps suivant le tableau de l'article 2.12.007 ter	<u>Coureur</u> : Amende de 50 CHF par infraction et pénalité de temps suivant le tableau de l'article 2.12.007 ter
9.3.2	Si prise de sillage (contre-la-montre par équipes)	<u>Coureur</u> : pénalité de temps suivant le tableau de l'article 2.12.007 ter pour chaque coureur des équipes impliquées  <u>Equipe</u> : Amende de 200 CHF par infraction	<u>Coureur</u> : pénalité de temps suivant le tableau de l'article 2.12.007 ter pour chaque coureur des équipes impliquées  <u>Equipe</u> : Amende de 100 CHF par infraction	<u>Coureur</u> : pénalité de temps suivant le tableau de l'article 2.12.007 ter pour chaque coureur des équipes impliquées  <u>Equipe</u> : Amende de 50 CHF par infraction
9.4	Non-respect de la distance de 25m par le véhicule suiveur lors d'un contre-la-montre individuel	<u>Coureur</u> : 20 secondes par infraction au classement de l'étape concernée  <u>Directeur sportif</u> : Amende de 500 CHF par infraction	<u>Coureur</u> : 20 secondes par infraction au classement de l'étape concernée  Directeur sportif : Amende de 200 CHF par infraction	<u>Coureur</u> : 20 secondes par infraction au classement de l'étape concernée  Directeur sportif : Amende de 100 CHF par infraction
9.5	Assistance de toute forme (poussette, guidage ou poussée) entre coureurs de la même équipe lors d'un contre-la-montre par équipes, sauf en cas de danger immédiat			
	Epreuves d'une journée	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF par coureur impliqué  <u>Equipe</u> : 1 minute de pénalité	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF par coureur impliqué  <u>Equipe</u> : 1 minute de pénalité	<u>Coureur</u> : Amende de 50 CHF par coureur impliqué  <u>Equipe</u> : 1 minute de pénalité
	Epreuves par étapes	<u>Coureur</u> : Amende de 500 CHF par coureur impliqué et 1 minute de pénalité au classement de l'étape à chaque coureur de l'équipe	<u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF par coureur impliqué et 1 minute de pénalité au classement de l'étape à chaque coureur de l'équipe	<u>Coureur</u> : Amende de 50 CHF par coureur impliqué et 1 minute de pénalité au classement de l'étape à chaque coureur de l'équipe

9.6 Non-respect de la distance de 25 m par le véhicule suiveur lors d'un contre-la-montre par équipes			
Epreuves d'une journée	<u>Equipe</u> : 20 secondes de pénalité  <u>Directeur sportif</u> : Amende de 500 CHF	<u>Equipe</u> : 20 secondes de pénalité  <u>Directeur sportif</u> : Amende de 200 CHF	<u>Equipe</u> : 20 secondes de pénalité  <u>Directeur sportif</u> : Amende de 100 CHF
Epreuves par étapes	<u>Coureur</u> : 20 secondes de pénalité pour chaque coureur de l'équipe au classement de l'étape concernée  <u>Directeur sportif</u> : Amende de 500 CHF	<u>Coureur</u> : 20 secondes de pénalité pour chaque coureur de l'équipe au classement de l'étape concernée  <u>Directeur sportif</u> : Amende de 200 CHF	<u>Coureur</u> : 20 secondes de pénalité pour chaque coureur de l'équipe au classement de l'étape concernée  <u>Directeur sportif</u> : Amende de 100 CHF
9.7 Faux départ de moins de 3 secondes lors d'une épreuve de relais mixte par équipe ou d'un contre-la-montre sans cellule de départ	<u>Equipe</u> : 10 secondes de pénalité	<u>Equipe</u> : 10 secondes de pénalité	<u>Equipe</u> : 10 secondes de pénalité
9.8 Faux départ de plus de 3 secondes lors d'une épreuve de relais mixte par équipe ou d'un contre-la-montre sans cellule de départ	<u>Equipe</u> : Mise hors compétition ou disqualification	<u>Equipe</u> : Mise hors compétition ou disqualification	<u>Equipe</u> : Mise hors compétition ou disqualification

*\* Lorsqu'il est prévu une échelle variable de sanction le commissaire doit prendre en compte des circonstances atténuantes ou aggravantes et notamment :*

- *Le niveau de l'équipe du licencié impliqué (Club team, UCI WorldTeam, etc.) ;*
- *Si la sanction fait suite à un avertissement préalable ;*
- *Si le licencié a déjà été sanctionné pour cette infraction lors de la même épreuve ;*
- *Si l'infraction a procuré un avantage au licencié ;*
- *Si l'infraction a engendré une situation dangereuse pour le licencié ou pour autrui ;*
- *Si l'infraction se produit à un moment clé de la course (final de la course, zone de ravitaillement, sprint intermédiaire, etc.) ;*
- *Toute autres circonstances atténuantes ou aggravantes selon le jugement du commissaire.*

*\*\* S'agissant des « pénalités au classement par points », le nombre de points de pénalité à appliquer correspond au pourcentage des points attribués au vainqueur de l'étape concernée. S'agissant des « pénalités au classement de la montagne », le nombre de points de pénalité à appliquer correspond au pourcentage des points attribués au 1<sup>er</sup> coureur au sommet du col (ou de la côte) répertorié dans la catégorie la plus élevée de l'étape concernée. Les pénalités sont arrondies au nombre entier supérieur.*

*(texte modifié au 1.07.19 ; 24.09.19 ; 23.10.19 ; 1.04.21 ; 17.04.21 ; 10.06.21 ; 1.01.23 ; 1.01.24 ; 1.08.24).*

**Précisions**

**2.12.007 bis** Lorsque cela n'est pas précisé, les sanctions s'entendent « par infraction » et « pour le licencié concerné ».

Lorsqu'une pénalité en « points aux classements UCI » est prévue, les points sont retirés de l'ensemble des classements individuels UCI dans lesquels le coureur pourrait être classé. En conséquence, la sanction affectera également tout autre classement UCI (par équipe, par nation, etc.) calculé sur la base des points acquis par le coureur dans un classement individuel.

Lorsqu'il est prévu une pénalité en temps ou en points, la pénalité s'applique au classement général (au temps ou par points) de l'épreuve. La pénalité sera arrondie au point entier supérieur.

Le terme « poussette » entre coureurs désigne l'action de toucher un coureur pour lui donner une indication d'action. La « poussée » entre coureurs vise à assister la progression d'un autre coureur de manière à en retirer un avantage.

Lorsque ce n'est pas précisé, les sanctions prévues pour le « directeur sportif » seront données au directeur sportif titulaire de l'équipe.

Si un licencié ne peut pas être individuellement identifié par le(s) commissaire(s), toute amende peut être imposée directement à l'équipe ou au directeur sportif titulaire de l'équipe.

Dans les épreuves par étapes, toutes les sanctions et pénalités comptent pour les classements généraux individuels. Elles peuvent, selon leur gravité, et sur décision du collège des commissaires, être appliquées également aux classements d'étape individuels. Si le collège des commissaires estime que l'infraction commise par un coureur profite au classement général au temps de son équipe, il est également appliqué à celle-ci une pénalité de 30 secondes.

Sur demande du licencié sanctionné, le collège des commissaires communiquera les éléments ayant justifié la sanction prononcée.

*(texte modifié au 1.01.19).*

**2.12.007ter** L'UCI tient un registre des cartons jaunes délivrés conformément aux articles 2.12.003bis et 2.12.007.

Si un licencié reçoit 2 cartons jaunes au cours de la même épreuve, il sera exclu (dans le cas d'une épreuve par étapes) ou disqualifié (dans le cas d'une épreuve d'un jour) de l'épreuve et suspendu pour une période de sept jours, à compter du lendemain de la réception du second carton jaune.

Si un licencié reçoit 3 cartons jaunes dans une période de 30 jours, il sera suspendu pendant 14 jours à compter du lendemain de la réception du troisième carton jaune.

Si un licencié reçoit 6 cartons jaunes dans une période d'une année, il sera suspendu pendant 30 jours à compter du lendemain de la réception du sixième carton jaune.

Tout carton jaune ayant été pris en compte pour l'imposition d'une période de suspension ne doit plus être pris en considération pour une éventuelle future suspension.

Si une période de suspension débute pendant une épreuve par étapes, le coureur est exclu de ladite épreuve. Les points UCI acquis jusqu'au dernier jour de participation à l'épreuve sont maintenus.

*(article introduit au 01.01.2025)*

## 2.12.007 Tableau des pénalités en temps dans les épreuves contre-la-montre quater

Dist. en mètres	VITESSE EN KM/H																														
	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
50	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
100	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3	4	4	4	4	5	5
150	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5	5	6	6
200	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	7	7	7
250	2	2	2	2	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	5	5	5	5	5	6	6	6	6	7	7	7	7	8	8	8	9
300	2	2	3	3	3	3	4	4	4	4	4	5	5	5	6	6	6	7	7	7	7	8	8	8	9	9	9	10	10	11	12
350	3	3	3	3	3	4	4	4	5	5	5	5	6	6	6	7	7	7	7	8	8	8	9	9	10	11	11	12	13	14	15
400	3	3	3	3	4	4	4	5	5	5	5	6	6	7	7	8	8	9	9	9	10	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
450	4	4	4	4	5	5	5	6	6	6	6	7	7	8	8	9	10	11	11	12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	22	23
500	4	4	4	5	5	5	6	6	7	7	7	8	8	9	9	10	11	12	12	13	14	15	16	17	18	20	21	22	24	26	28
550	5	5	5	6	6	6	7	7	8	8	8	9	10	10	11	12	13	14	15	16	16	17	18	20	22	24	26	27	29	31	33
600	5	5	6	6	7	7	8	8	9	9	10	11	11	12	12	13	14	15	16	17	19	20	21	23	25	27	29	31	33	35	38
650	6	6	6	7	7	7	8	8	9	10	11	12	12	13	14	15	16	17	18	20	22	23	25	27	29	31	33	35	37	40	43
700	6	6	7	7	8	8	9	9	10	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	23	25	27	29	31	33	36	38	40	42	46	49
750	6	7	7	8	8	8	9	10	11	13	14	15	16	17	18	20	21	22	24	26	28	30	32	35	37	40	42	44	47	50	55
800	7	7	7	8	9	9	10	11	12	14	15	16	17	19	21	23	24	25	27	29	31	33	36	39	42	45	47	49	52	56	61
850	7	7	8	9	9	10	11	13	14	15	17	18	19	21	23	25	27	29	31	33	35	37	40	43	47	50	53	56	59	62	68
900	7	8	9	10	11	12	13	14	15	17	19	20	22	24	26	28	30	32	34	36	39	42	45	48	51	55	58	61	65	69	75
950	8	9	10	11	12	13	14	15	17	19	21	23	25	27	29	31	33	35	37	39	42	45	48	51	55	60	64	67	71	75	82
1000	8	9	11	12	13	14	15	17	19	21	23	25	27	29	31	34	36	38	40	43	46	49	52	56	60	64	68	72	77	82	90